

# Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

[www.acgf.ch](http://www.acgf.ch) – [acgf@football.ch](mailto:acgf@football.ch)



07.04.2021

## COMMUNIQUE OFFICIEL n°39

### AVIS AUX CLUBS

#### BOYCOTT FC ACACIAS VILLE

Par décision du 29 mars 2021, la Commission de contrôle et de discipline de l'ASF, a boycotté le FC Acacias-Ville pour non accomplissement de ses obligations financières vis-à-vis de l'ACGF.

En l'absence de tout recours, cette décision est entrée en force depuis le 5 avril 2021.

Par conséquent, il est fait interdiction à toutes équipes de ce club de disputer tout match amical et toute compétition officielle ou de participer à une activité de l'Association, d'une section ou d'une association régionale. Pendant toute la durée du boycott, aucune demande de qualification et de transfert, ni aucun contrat de prêt en faveur de ce club ne sera traité.

### CALENDRIERS

#### REPRISE DES CHAMPIONNATS

Nous vous rappelons que l'accès aux vestiaires des différents stades et centres sportifs du canton sont strictement interdits d'accès à toutes les équipes et que les installations sportives sont également fermées au public.

Le convocateur de l'ACGF communique que lors de la saisie d'un match dans Club Corner par les clubs, il est primordial d'inscrire l'heure du match. Sans l'information, et lors d'une saisie ultérieure, l'arbitre désigné ne figurera plus sur la rencontre, comme s'il s'agissait d'une nouvelle saisie.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### GROUPEMENTS

Informations importantes concernant les groupements :

- La démission d'un groupement n'est possible que pour la fin d'une saison. Elle doit être communiquée aux autres clubs appartenant au groupement, par écrit, jusqu'au 30 avril et envoyé à l'ACGF.
- Les conventions de groupement doivent être déposées auprès de l'ACGF jusqu'au 30 juin.

Vous trouverez toutes les informations sous :

[https://org.football.ch/portaldata/28/Resources/Dokumente/FR/08\\_Groupements/8.1\\_Reglement\\_pour\\_les\\_groupements.pdf](https://org.football.ch/portaldata/28/Resources/Dokumente/FR/08_Groupements/8.1_Reglement_pour_les_groupements.pdf)

#### CONCEPT DE PROTECTION

Vous trouverez sur le lien le concept de protection élaboré par l'ASF pour les entraînements et les compétitions dès le 01.03.2021.

<https://www.football.ch/fr/asf/tabid-4240/covid-19-mise-%C3%A0-jour-du-1er-mars-2021.aspx>

## **ETAT DE GENEVE - INFORMATIONS RELATIVES AU SPORT**

Vous trouverez sur le lien les informations relatives au sport dès le 01.03.2021 suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 février 2021.

<https://www.ge.ch/actualite/coronavirus-informations-relatives-au-sport-8-28-02-2021>

### **FACEBOOK**

Notre page Facebook de l'ACGF est active :

<https://www.facebook.com/ACGF-Association-Cantonale-Genevoise-de-Football-471440539565896/>

Nous mettrons régulièrement des news, photos et vidéos ; n'hésitez pas à la consulter et à nous suivre.

### **ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES 2021**

Nous vous informons que l'Assemblée Générale des Délégués 2021 de l'ACGF, organisée par Urania Genève Sport, aura lieu le samedi 16 octobre 2021.

### **MATCHES D'ENTRAÎNEMENT OU AMICAUX**

Les matches d'entraînement ou amicaux de 2ème ligue inter, 2ème ligue, M-18 à M-15, FE-13, FE-14, féminines LNA sont attribués au convocateur de l'ACGF. Les arbitres ne sont pas autorisés à diriger les matches d'entraînement dans ces catégories sans l'autorisation du service de la convocation.

Pour toutes les autres catégories (Junior League compris), une liste des arbitres avec leur qualification actuelle est mise en ligne sur le site Internet de l'ACGF (rubrique « news et communiqués »). Les clubs sont chargés de convoquer eux-mêmes les arbitres en fonction des qualifications de chacun et en privilégiant si possible les arbitres du club.

Les arbitres ont l'autorisation de diriger des matches d'une catégorie au-dessus de leur propre qualification, exception faite pour les arbitres ayant la qualification de 3ème ligue, ces derniers n'ont pas l'autorisation de diriger des rencontres de 2ème ligue.

Les clubs ont l'obligation d'annoncer leurs matches par le biais de Club Corner.

Recommandation : le club recevant prendra contact téléphoniquement avec l'arbitre désigné, trois jours avant la rencontre.

### **REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2020/2021**

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2020 / 2021 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2001 - 31.12.2003

Juniors B - 01.01.2004 - 31.12.2005

Juniors C - 01.01.2006 - 31.12.2007

Juniors D - 01.01.2008 - 31.12.2009

Juniors E - **01.01.2010** - 31.12.2011

Juniors F - **01.01.2012** - 31.12.2013

Juniors G - **01.01.2014** - 31.12.2015

Les juniors A et B (01.01.2001 - 31.12.2005) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

#### Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2002 – 31.12.2005 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2006 – 31.12.2009

FF-12 - 01.01.2009 – 31.12.2012

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

### **TOURNOIS AUTORISÉS PAR L'ACGF**

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

[http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire\\_demande\\_d\\_autorisation.pdf](http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire_demande_d_autorisation.pdf)

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

## **LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITÉ DE L'ACGF**



**SERVETTE FC  
CHENOIS  
FÉMININ.**

**SERVETTE FCCF  
CAMPS DE FOOTBALL FÉMININ  
— ISÉRABLES, VALAIS —**

**POUR QUI ?**  
Jeunes footballeuses motivées âgées de 8 à 16 ans

**OÙ ?**  
Iséables, Valais

**QUAND ?**  
Une semaine du 5 au 9 juillet 2021  
Une semaine du 12 au 16 juillet 2021  
Deux semaines du 5 au 16 juillet 2021  
(retour à Genève pour le week-end)

**PENSION COMPLÈTE :**  
Repas pris en charge. Animation sportives et extrasportives

**ENCADREMENT :**  
Entraîneurs et moniteurs qualifiés provenant du Servette FCCF  
Un entraîneur pour 10-12 stagiaires max

**TARIFS :**  
Une semaine CHF 500.- tout compris  
Deux semaines CHF 800.- tout compris  
(retour à Genève pour le week-end)